

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

« Convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire non constitutive de droits réels pour l'activité commerciale de vente de services d'accès à internet mobile »

**OFFRE À REMETTRE AU PLUS TARD LE VENDREDI 22 MARS À 16<sup>h</sup>00**

La CCI-NC avise les opérateurs qu'elle lance une procédure de publicité concernant l'occupation du domaine public de l'aéroport international de Nouméa – La Tontouta aux conditions particulières suivantes :

### **1. Mode de passation**

Procédure libre en application de l'article L.2122-1-1 du CGPPP.

### **2. Objet**

Mise en concurrence afin de procéder à l'attribution d'une COT sur l'aéroport de Nouméa-La Tontouta pour l'exploitation d'un ilot commercial pour l'activité de vente de services d'accès à internet mobile.

### **3. Conditions de participations**

*Dans le cas d'un groupement, il est rappelé que tous les éléments rapportés ci-dessous doivent être présentés par l'ensemble des membres du groupement. A défaut, la candidature sera rejetée dans sa totalité.*

- Un descriptif de l'entreprise, le capital de la société, le volume des ventes et les documents comptables permettant d'évaluer les capacités financières des candidats ;
- Une déclaration sur l'honneur indiquant que le soumissionnaire se trouve en situation régulière au regard des obligations fiscales et sociales ;
- La COT et ses annexes, à accepter sans modification, à signer et parapher ;
- Le document « Cadre de réponse », dûment complété et signé ;
- L'extrait K BIS et situation RIDET de l'entreprise daté de moins 3 mois.

### **4. Critères d'attribution**

Les éléments essentiels d'appréciation qui seront pris en considération pour le jugement des offres, sans ordre de préférence, sont les suivants :

- ✓ Aux garanties professionnelles et financières
- ✓ A la qualité du projet
- ✓ A la performance de l'offre proposée
- ✓ A la proposition de redevance domaniale variable et de minimum garanti
- ✓ A la conformité de l'offre
- ✓ A la durée de l'AOT vs évolution des redevances variable

## **5. Modalités d'obtention du dossier et renseignements**

Les opérateurs intéressés devront effectuer la demande d'obtention du dossier et renseignements complémentaires, sur demande écrite à : [a.leveque@cci.nc](mailto:a.leveque@cci.nc)

## **6. Remise des Offres**

Les offres seront remises sous enveloppe unique cachetée avant le vendredi 22 mars à 16h00 à l'adresse :

" CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NOUVELLE-CALEDONIE "  
Service Exploitation Aéroport International de Nouméa-La Tontouta  
15, rue de Verdun - B.P. M 3 - 98.849 NOUMEA Cedex "

Avec la mention :

**« Appel public à concurrence :  
COT - ACTIVITE COMMERCIALE  
DE VENTE DE SERVICES  
D'ACCES A INTERNET MOBILE**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**